



Alexandre de BUCY,
Par la Grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Évêque d'AGEN,

Considérant la nécessité de m'appuyer sur l'expérience acquise depuis plusieurs années sous l'épiscopat de Monseigneur Hubert HERBRETEAU, mon prédécesseur, par les membres des services diocésains,

Considérant que le mandat de Madame Angèle KIAM en qualité de responsable de la Pastorale des Jeunes est arrivé à son terme le 31 Août dernier ; et que cette dernière accepte de poursuivre cette mission ecclésiale pour trois ans, ainsi que le servie des vocations.

Toutes choses bien considérées en droit et en fait

NOMMONS :

***Madame Angèle KIAM,
responsable des services de la Pastorale des Jeunes, et des vocations
pour trois ans à compter du 1^{er} Septembre 2024.***

Madame KIAM exercera son sa mission dans le cadre de la lettre qui lui sera remise ultérieurement.

Donné à AGEN, en l'Évêché, sous notre sceau, notre seing et le contreseing du chancelier du diocèse

L'an de Notre Seigneur 2024, le 2 Septembre.

Par mandement,

Abbé Christophe FONTAÂ,
Chancelier



† Alexandre de BUCY
Évêque